



Déclaration liminaire CSAL-FS du 02/10/2023

Madame la Présidente,

Depuis 20 ans, les fonctionnaires ont considérablement perdu en pouvoir d'achat. La part de leur revenu qui leur reste pour vivre décemment est plus maigre de mois en mois avec l'inflation de ces deux dernières années, qui vient se cumuler à une situation déjà bien dégradée.

Les dernières mesures de revalorisation et les mesurette à court terme, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, ne sont nullement à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agents et agents publics.

Il est à espérer que les négociations sur le régime indemnitaire engagé le 12 septembre, permettra une reconnaissance de l'engagement des personnels de la DGFIP, avec une revalorisation pérenne de la rémunération pour tous !

Car face à une rémunération aussi inconséquente, il n'y a rien que l'administration pour s'étonner que la fonction publique, et la DGFIP au cas particulier, rencontrent autant de difficultés d'attractivité !

Pour l'attractivité de notre direction, Madame la Présidente, avez-vous eu un retour de la DG, sur la demande de prime assimilée centrale portée par l'intersyndical de la DSFIPE ?

Concernant nos nouvelles instances CSA et CSA-FS, nous siégeons depuis le début de l'année 2023 sans règlement intérieur. Madame la Présidente, avez-vous eu une information ? Ou mieux une date à partir de laquelle, nous pourrions obtenir un règlement intérieur ?

Le 07/08/2023, nous avons accueilli les nouveaux agents C, suivi le 01/09/2023 par les agents nouvellement affectés ainsi que nos contractuels.

Nous avons été interpellés, sur l'obligation de pointer pour la demi-journée d'accueil administrative. Cette demi-journée est consacrée aux RH avec la remise des badges et un horaire imposé par convocation.

De ce fait, les agents avant d'arriver dans leur nouveau service, se retrouvent pénalisés dans les heures qu'ils doivent effectuer.

Un motif pour banaliser la demi-journée, peut-il être envisagé ? Et un rattrapage des heures pour ceux qui n'en ont pas bénéficié cette année ?

Enfin, les travaux qui vont commencer dès cette semaine, soulève un certain nombre de question au niveau de nombre de jour et de la nature du télétravail que devront prendre les agents? Le nombre de jour de télétravail sera-t-il limité à trois jours par semaine, même si des nuisances sonores sont prévues ? Quel type de télétravail sera mis en œuvre : exceptionnel ou ponctuel ? Et pour les agents non dotés d'une convention de télétravail, ou pas encore autonome dans leurs missions, quelles solutions seront mises en place ?

Au cas particulier, avec les travaux de changement du sol qui impacteront les services et les accès du bâtiment, autrement dit le rez-de-chaussée haut, tous les services devront-ils être en télétravail ? Ou est-il déjà prévu une solution pour ne pas perturber le chantier ?